

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.183

L'An deux Mille Treize, le 5 septembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 29 août 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 août 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. DENIS, Mme DOUMECO, Mme DUMAS, Mme DUVERGER, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, Mme MONJOIN, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. COASSIN représenté par M. LABIA  
Mme DESCHANP représentée par Mme SERRE  
M. MERLE représenté par M. DENIS  
M. PAVON représenté par M. GIRAUD  
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS  
M. SIMONNET représenté par Mme ROY

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. REVOLAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 31

Madame Eva ROY a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L'ASSOCIATION ENTENTE ROYAN OCEAN CLUB SAINT-GEORGES DE DIDONNE HANDBALL - AVENANT N°1

RAPPORTEUR : M. BESSON

VOTE : UNANIMITE

Par une délibération n° 13.052, en date du 15 février 2013, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 35.000 euros (trente-cinq mille euros), au profit de l'Association Entente Royan Océan Club Saint-Georges-de-Didonne Handball, pour l'année 2013.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 12 000 euros (douze mille euros) à cette association, d'approuver en conséquence un avenant n°1 à la convention d'objectifs et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à le signer.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant n°1,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 12 000 euros (douze mille euros) à l'Association Entente Royan Océan Club Saint-Georges de Didonne Handball,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association Entente Royan Océan Club Saint-Georges-de-Didonne handball,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n°1 précité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 9 septembre 2013

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD

VILLE DE ROYAN



SERVICE JURIDIQUE  
DCM 13.183

## **AVENANT N° 1**

**A la Convention Générale d'Objectifs  
Conclue entre la Collectivité  
et L'Association Entente ROYAN OCEAN CLUB SAINT-GEORGES-DE-  
DIDONNE HANDBALL, pour l'année 2013 – avenant n°1**

ENTRE

**La Ville de Royan** représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par **délibération du Conseil Municipal en date du 5 septembre 2013, rendue exécutoire le 9 septembre 2013**

D'UNE PART,

ET,

**L'Association Entente ROYAN OCEAN CLUB SAINT-GEORGES DE DIDONNE HANDBALL**, association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de Rochefort le 3 mars 1997 sous le numéro 2 / 02880, représentée par son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée l'Association,

D'AUTRE PART,

### **IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**

Par délibération n° 13.052 en date du 15 février 2013, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 35.000 euros (trente-cinq mille euros) au profit de l'Association Entente Royan Océan Club Saint-Georges de Didonne Handball.

Dans le cadre du développement des activités de **L'Association Entente ROYAN OCEAN CLUB SAINT-GEORGES DE DIDONNE HANDBALL**, la Ville de Royan a décidé d'octroyer une subvention supplémentaire à cette association.

### **IL EST ARRETE CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1**

La Ville s'engage à verser une **subvention complémentaire de 12 000 euros (douze mille euros)** au profit de **l'Association Entente ROYAN OCEAN CLUB SAINT-GEORGES DE DIDONNE HANDBALL**, au titre du tournoi « trophée du phare de CORDOUAN », qui se déroulera les vendredi 30 et samedi 31 août 2013.

La Somme sera versée à la signature du présent avenant.

#### **ARTICLE 2**

Les autres termes de la convention restent inchangés.

**Fait à Royan, le 16 SEP. 2013**

**Pour l'Association,  
Le Président,**

**Michel SALMON**



**Pour le Député-Maire et par  
délégation,  
Le Premier Adjoint,**

**Bernard GIRAUD**